

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/09/2014</p> <p>Date de publication : 02/10/2014</p>	<p>SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, Christian GRIMPRET autres membres du bureau communautaire</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Nadège DÉsir, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Agnès FRIEDMANN, Mme Patricia FRIOU, Mme Magali GERMAIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Brahim JLALJI, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Paul-Roland VINCENT Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François VATRÉ procuration à Mme Martine RICHARD, Vice-présidents ; M. Guy DENIER procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX autre membre du bureau communautaire procuration à Monsieur Serge POISNET,</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Sally CHADJAA procuration à M. David CARON, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, M. Didier GESLIN procuration à Monsieur Jacques PIERARD, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 20^{ème} question) procuration à Madame Catherine LÉONIDAS, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Jacques LEGET procuration à M. David BAUDON, M. Pierre MALBOSC procuration à Madame Patricia FRIOU, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Catherine SEVALLE procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à M. Eric PERRIN, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Sophorn GARGOULLAUD</p>
---	--

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	61	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	18	Suffrages exprimés :	79
		Pour l'adoption :	79
Nombre de votants :	79	Contre l'adoption :	0

N° 35

Titre / RÉSEAU DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE - LOCAUX MIS À DISPOSITION PAR LES COMMUNES - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame VILLENAVE expose que par délibération du 9 juillet 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a approuvé son second schéma communautaire de développement de l'enseignement de la musique et de la danse, ayant pris effet au 1^{er} septembre 2009, pour une durée de trois ans.

La prorogation du schéma pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2012 a été décidée par le Conseil Communautaire réuni le 31 mai 2012.

Le schéma est à nouveau prorogé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014 par décision du Conseil Communautaire du 26 juin 2014.

Le schéma prévoit notamment que l'engagement financier de la CDA porte entre autres, et comme initialement, sur le remboursement des charges de fonctionnement supportées directement par les communes du réseau et concernant les équipements existants mis à disposition pour l'enseignement de la musique et/ou de la danse.

Cette aide financière est calculée sur la base d'un ratio de 48 € le m² (hors option surveillance de 2 € et ascenseur de 5 €).

Ce ratio est pondéré par un coefficient d'occupation des locaux (de 1,1 m² x nombre d'élèves pour la danse et de 1,5 m² x nombre d'élèves pour la musique).

Pour l'année 2014, il est proposé d'attribuer aux communes les remboursements suivants qui seront imputés à la sous-fonction 3113, article 62878 :

Commune d'Aytré	47 450 €
Commune de Châtelailon	12 816 €
Commune de Lagord	14 630 €
Commune de Périgny	33 216 €
Commune de Puilboreau	29 150 €
Commune de Sainte-Soulle	2 880 €
Commune de L'Houmeau	1 200 €
Total	141 342 €

Ces remboursements font l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2012/2014 avec les communes d'implantation des élèves du réseau, qui détaille les modalités d'intervention financière de la Communauté d'Agglomération.

Après délibération, le Conseil communautaire décide:

- d'approuver les dispositions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à venir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LA VICE-PRÉSIDENTE

Martine VILLENAVE